

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Mars 2020 – 19 H 30

Présents : Dominique MICHELET, Alain CHOULOT, Myriam LACOMBE, Carine BERNARDO, Jérôme VINCENT

Excusés : Yvan LHAUCINE (Procuration à Carine BERNARDO) - Helen BON (Procuration à Myriam LACOMBE - André PACCARD (Procuration à Dominique MICHELET)

Secrétaire de séance : Jérôme VINCENT

Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 Février 2020 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 Février 2020 est validé à l'unanimité.

Point sur l'appel d'offre du bâtiment de l'école :

Le Maire informe le conseil municipal du résultat de l'appel d'offres pour les travaux du bâtiment mairie-école. A savoir :

Le lot VRD a été attribué à la Société BENETRUY pour un montant de 61 998.26 € ht

Le lot métallerie a été attribué à la Société DUCROT pour un montant de 5 125.00 € ht

Le lot charpente, n'a pu être attribué (trop grande disparité entre les offres). Les quatre entreprises qui ont répondu seront convoquées pour une négociation et devront déposer leurs nouvelles offres pour le 16 mars 2020.

Le lot menuiserie : une seule offre. Nouvel appel d'offres déposé en date du 9 Mars 2020.

Le lot électricité, aucune offre. Nouvel appel d'offres déposé en date du 9 Mars 2020.

Contrat d'entretien de la chaudière de la mairie :

Le Conseil municipal mandate le maire pour le choix de l'entreprise qui réalisera l'entretien annuel de la chaudière murale gaz de l'agence postale-mairie.

Point sur l'antenne TDF :

Le bail de l'antenne TDF (situé le long de la RN 83) étant arrivé à échéance, de nouvelles propositions de gestion de ce site radioélectrique sont soumises au conseil municipal. Le Maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré le représentant de l'entreprise gestionnaire pour notre secteur afin de renégocier les termes du nouveau bail.

Suivant différentes propositions, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'engagement suivant : loyer avec part fixe de 1 000 € et une part variable en fonction du nombre d'opérateur de téléphone mobile installé de 1 000 €. Compte tenu qu'à ce jour il y a 2 opérateurs, le montant du loyer annuel sera de 3 000 €. (initialement le bail était de 2000 €)

Point sur la forêt communale :

Alain CHOULOT présente le devis de ONF pour des travaux sylvicoles (cloisonnement et dégagement) pour la plantation en parcelle 17 pour un montant de 4 732.80 € HT (5209.06 € TTC). Ces travaux seront affectés en section d'investissement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis.

Organisation des élections municipales

Les élections municipales auront lieu les Dimanches 15 mars 2020 (1^{er} tour) et 22 mars 2020 (2^{ème} Tour)
Le Bureau sera tenu de 8 h du matin à 18 h 00 avec un planning de permanences.

Informations et questions diverses

Zone des Vignes Blanches

Suite à une demande de permis de construire, le conseil municipal, en référence à l'étude du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement du Jura) décide comme préconisé par ce dernier :

- Réserve d'une bande de terrain d'un mètre côté Est de la voie pour permettre de créer l'accès piétons.

Cette clause sera appliquée pour toute demande de permis de construire (dont celles en cours) et pour chacune des parcelles jouxtant la chaussée côté Est.

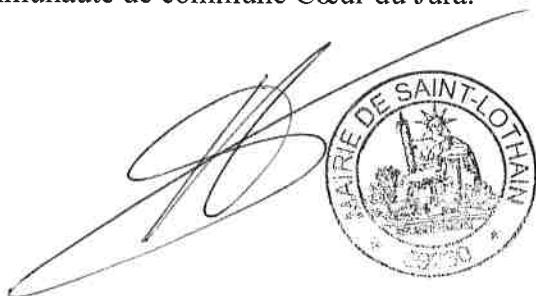
Remboursement Grande Pharmacie Poligny

Le conseil valide le remboursement de 46.80 € TTC à Myriam LACOMBE pour l'achat de solutions hydroalcooliques.

Courrier Bruno RICHARD

Le conseil municipal prend acte du courrier de Bruno RICHARD suite aux problèmes rencontrés près de son exploitation agricole lors des gros orages.

Un courrier en retour lui sera transmis avec les solutions proposés notamment dans le cadre de plan de travaux GEMAPI avec la communauté de commune Cœur du Jura.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'B. Richard', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-LOTHAIN' around the top edge and '1973' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.